



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

CONVOCAATION DU 25 JUN 2018

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents : 18

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT Mme Josiane ROTTIER	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Jean-Pierre HARASSE	M. Gérard AMESLON
	Conseillers :	Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Philippe PAPILLON M. Eric TROCHON Mme Geneviève COURONNE	M. Sylvère GIRAULT Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER M. Régis PASQUIER Mme Gaëlle COTTEREAU	M. Christian MONCHÂTRE M. Jean-Marc PAINEAU Mme Isabelle GELINEAU Mme Chantal PASQUIER

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Est élu secrétaire de séance : M. GIRAULT Sylvère

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente. Sur le point 05 consacré aux pouvoirs délégués du Conseil Municipal au Maire, M. PASQUIER tient à préciser que le déboisement des 3 plans d'eau a été réalisé par des bénévoles et non par l'entreprise PASQUIER.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du 4 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose une modification de l'ordre du jour :

➤ Point à ajouter à l'ordre du jour :

* Personnel communal : Création d'un poste d'agent d'accueil à la Mairie

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

- M. GIRAULT : information sur le fonctionnement de la Communauté de Communes, petit entretien des bâtiments communaux, problème des bouches à clef sur les routes,

- Mme DUFOUR-BRAY : information sur les mercredis au niveau du Service Jeunesse de la Communauté de Communes

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Chantier Ecoles 2018-2019

Le chantier poursuit normalement son cours.

Le montage de la structure de la nouvelle école est très engagé.

Les travaux d'extension de la cuisine de la cantine scolaire ont commencé comme prévu le 5 Juin et avancent normalement.

Nous préparons d'ores et déjà le démarrage des travaux à l'école maternelle dès le lundi 9 Juillet. Le déménagement de tout le contenu de l'actuelle Salle de Bibliothèque se fait cette semaine.

La démolition du préau a eu pour effet de faire apparaître une façade sur cour très dégradée et pour remettre à niveau cette façade en cohérence esthétique avec les autres façades, il faudra sans doute engager une dépense supplémentaire non prévue dans le marché initial.

Travaux de voirie

La seconde phase de réfection de la route de Surfonds vient d'être réalisée en début de semaine dernière.

Route des Perrées

Nous avons accepté un devis de l'entreprise Pasquier d'un montant de 1.213,80€ HT pour l'empierrement de l'accotement de la route dans son premier virage.

M. MONCHATRE signale également qu'il faudrait redresser un talus aux Petits Celliers, un des côtés s'étant écroulé au fond du fossé.

Clôture Parking Centre Commercial

Celle-ci a été réalisée par l'entreprise Colas. Nous attendons par contre toujours son intervention pour la remise en état de plusieurs bouches d'engouffrement des Eaux Pluviales Rue Nationale.

Personnel communal

Nous venons d'être informés de la décision de Mme Emilie Deroin de quitter le poste qu'elle occupait au sein de la commune pour prendre un nouveau poste au sein du service ADS de la Communauté de Communes de Loué-Noyen-Brulon.

Nous avons aussitôt lancé un processus de recrutement pour la remplacer.

Investissements à venir

Nous savons que le chantier écoles mobilise un volume de ressources financières important. Nous avons engagé aussi le projet de réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant.

Nous allons travailler sur plusieurs projets

➤ Soit parce que nous ne pouvons plus en reporter la réalisation.

C'est le cas notamment de l'accès au clocher de l'église. Sur un plan plus général, la dernière visite de contrôle de la sté Bodet fait apparaître un état très dégradé pour ce qui concerne les moteurs de volée, l'installation électrique etc Il y a donc un gros effort de remise à niveau à faire.

➤ Soit parce qu'il y a un réel besoin de solution.

C'est le cas de la température dans le Gymnase à la belle saison.

Une mission a été demandée au Bureau d'études BLIN afin qu'il étudie plusieurs solutions d'aération ou de climatisation.

➤ Soit parce qu'il est nécessaire d'avoir des projets qui soient prêts pour pouvoir tirer parti des dispositifs de subventions qui existent ou qui apparaissent.

- L'aire de service de camping-cars qui avait été inscrite au Programme Leader en 2014 mais il n'y a quasiment plus de crédits disponibles dans la rubrique concernée. Un GTP va être constitué pour construire le projet, définir le mode de fonctionnement de l'aire de services, déterminer la place consacrée à cette réalisation à l'intérieur de l'ancien terrain de camping etc

-L'installation d'un nouveau jeu à la Prairie de Loisirs.

M. GIRAULT demande s'il est prévu d'installer un jeu au profit des adultes.

Le Maire indique qu'il va réunir un GTP pour étudier les différentes possibilités.

Le Maire ajoute que la tyrolienne est actuellement hors service car le câble acier est abimé. Celui-ci devrait être remplacé prochainement par la société Proludic, la dégradation pouvant être due au fait que ce câble avait été monté à l'envers lors de la pose du jeu par la société. La société va fournir le câble gratuitement et la Commune prend en charge la main d'œuvre et les frais de déplacement de l'intervenant.

- La réfection de la toiture de la structure Mille-Clubs dont nous parlons depuis longtemps et pour laquelle il y aurait peut-être une opportunité de financement dans le cadre du CTR 2020.

A propos de ce CTR 2020, la Communauté de Communes a de son côté déposé un dossier au titre de l'adaptation des locaux de l'école René Cassin de la rue des Maillets à sa nouvelle fonction d'Ecole de Musique Intercommunale sur la base d'un budget estimé à 200.000€.

PLUI

Nous avons tenu une nouvelle réunion du GTP le mercredi 27 Juin.

Nous avons fait le point sur le dernier état du projet de carte communale. Nous devons faire une analyse des surfaces constructibles prévues au regard de l'objectif de réalisation des 117 logements prévus d'ici 2030, notamment avec une analyse fine des "dents creuses". Il serait utile aussi de procéder à un inventaire des logements vacants avec requêtes auprès des propriétaires pour connaître les raisons qui les empêchent de les remettre sur le marché immobilier.

Nous devons par ailleurs, pour l'établissement des prescriptions graphiques, dresser l'état des éléments (haies, espaces boisés, patrimoine etc) à protéger, ce qui n'est pas une mince affaire surtout s'agissant des haies.

M. TROCHON indique qu'il serait intéressant d'associer les agriculteurs sur les haies notamment, car ils peuvent être concernés au niveau de la PAC.

Réhabilitation du secteur des Cours du Louvre et du Croissant

Nous sommes dans ce dossier dans une situation de blocage compte tenu des refus réitérés, pour des motifs divers, de Mme Tillier des solutions de relogement qui lui ont été proposées.

Nous ne pouvons pas attendre la prochaine période hivernale pendant laquelle toute expulsion serait interdite. Cela rendrait en effet impossible la construction des 5 logements prévus par Sarthe-Habitat en 2019 avec mise en location en 2020.

Nous avons donc saisi Mr le Préfet de la Sarthe en vue de faire exécuter le jugement d'expulsion du 27 Juin 2017 confirmé par un autre jugement du 13 Novembre 2017. Ses services considèrent que les éléments du dossier permettent d'envisager cette mesure qui serait assortie d'un logement en hébergement d'urgence au Mans.

Communauté de Communes

Parmi les nombreux dossiers évoqués lors de la dernière réunion du Conseil communautaire qui s'est tenue le lundi 21 Juin, trois sont à mettre en exergue :

- La concession de service public du centre aquatique Sittellia arrivait à échéance le 31 Août prochain. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé en début d'année. Deux candidats se sont manifestés. C'est l'offre de l'exploitant actuel -Espace RECREA- qui a été retenue pour des raisons à la fois de coût et d'offre de services. S'agissant du coût, la compensation financière versée par la CdC sera de 425.000€ HT en moyenne par an (avec un dispositif de garantie totale transparente pour les équipements)

- Un audit de l'enseignement musical sur le territoire a été réalisé par le Directeur de l'Ecole de Musique de la Flèche. Il a fait le point sur l'existant (l'école intercommunal de Bouloire mais aussi plusieurs associations à Connerré, Thorigné, Savigné etc) et préconisé un certain nombre de recommandations. Il faut maintenant que

la CdC se positionne clairement dans ce dossier avec un engagement de fonds substantiel à la clé s'il y a la volonté de développer l'enseignement de la musique.

Dans un premier temps un rapprochement va être organisé entre l'école intercommunale et l'école associative de Thorigné-sur-Dué.

- Déploiement de la Fibre Optique.

L'organisme départemental Sarthe-Numérique s'est rendu compte qu'il n'avait pas les moyens suffisants pour développer le réseau dans des conditions suffisamment rapides.

Il a donc décidé de déléguer ce développement à un opérateur spécialisé. Une DSP est donc en cours d'attribution.

Cela permettra d'accélérer le déploiement y compris pour les sites les plus isolés - avec une échéance prévue fin 2024 au lieu de 2035- et avec un coût moindre (200€ par prise au lieu de 500€).

Le coût global pour la CdC sera beaucoup plus faible : 2,7 millions d'Euros au lieu de 6,8 millions pour un peu moins de 14.000 prises.

Par contre, le total de la contribution de la collectivité devra être versé dès 2019, ce qui va l'amener vraisemblablement à souscrire un prêt de l'ordre de 2 millions d'Euros.

Mais il y a consensus de tous les membres de conseil pour considérer que cette action est prioritaire pour répondre aux attentes des habitants et des entreprises.

Divers

- Déploiement du compteur Linky

Ce déploiement est prévu sur notre commune en Avril et Mai 2019. Nous avons demandé à Enedis de venir présenter ce dossier au conseil municipal lors de l'une de ses réunions de l'Automne, et cette présentation aura lieu lors de la séance d'octobre.

- City Stade: nous attendons de la société Sport-Nature les dernières interventions de finition. Nous éprouvons des difficultés à empêcher qu'il soit utilisé.

Le Maire précise que l'interdiction actuelle d'utilisation du city-stade repose sur des questions de sécurité, en raison de la proximité immédiate de la zone de chantier pour l'extension de l'école élémentaire.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - PLAN D'INCITATION AU RESPECT DES LIMITATIONS DE VITESSE – MAITRISE D'ŒUVRE

Le Maire informe les membres présents que suite aux réunions de travail du GTP sur le projet de mise en œuvre d'un Plan d'incitation au respect des limitations de vitesse et aux différentes solutions envisagées avec l'ATD, il a fait appel à la société IRPL basée au Mans, car elle est intervenue sur plusieurs communes du secteur dans le cadre d'aménagements sécuritaires.

La société IRPL est en effet spécialisée dans l'ingénierie routière et notamment dans la maîtrise d'œuvre en voirie et réseaux divers. Elle travaille ou a travaillé avec les communes de Saint Mars d'Outillé, Connerré, Thorigné....

Suite au travail du GTP, le Maire rappelle que les premières réflexions portent sur des aménagements à prévoir au niveau de 7 rues : de la Gare, Haute, de la Jugerie, du Collège, du Jeu de Paume, du Val de Loir, de la Petite Charmoie/de la Guittonnière.

Il présente la proposition de la société IRPL qui porte sur 2 phases :

- une phase conception pour un montant de 8 930 € HT, qui comprend les éléments suivants : esquisses, avant-projet, projet et DCE,
- une phase réalisation pour un montant de 6 195 €HT pour le suivi des travaux.

Il ajoute que dans un premier temps, il invite le Conseil Municipal à se prononcer uniquement sur la phase conception.

M. GIRAULT trouve que le montant du devis est élevé.

Le Maire indique qu'il est difficile de négocier, car actuellement cette société ne recherche pas forcément de nouveaux clients, étant déjà beaucoup sollicitée par de nombreuses collectivités. Il ajoute que suite aux plaintes des riverains sur la vitesse excessive des véhicules dans certaines rues, la Commune a l'obligation d'agir pour assurer la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- donne son accord pour confier une mission de maîtrise d'œuvre à la société IRPL portant sur une phase conception d'aménagements de sécurité sur 7 rues de la commune, pour un montant de 8 930 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - NOUVELLE EXTENSION DU COLUMBARIUM

Le Maire informe les conseillers qu'actuellement, il ne reste plus qu'une case disponible au columbarium. Afin de faire face aux futures demandes d'acquisition de cases et en vue de respecter une unité esthétique du columbarium, il propose au Conseil Municipal de valider un devis de la société VAUTCARANNE, entreprise qui a installé les monuments précédents, pour la fourniture et la pose de 2 nouveaux ensembles de 4 cases, identiques à ceux déjà installés, pour un montant de 5 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- accepte le devis présenté par la société VAUTCARANNE, pour un montant de 5 800 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

03 - ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement le véhicule de service du Responsable du Service technique est loué auprès de DIAC Location dans le cadre d'un contrat LLD (Location Longue Durée) depuis juillet 2014. Ce contrat arrive à échéance le 24 juillet 2018.

Il ajoute que pour le remplacement de ce véhicule, 3 options ont été étudiées :

- 1- Remplacement du véhicule dans le cadre d'un nouveau contrat de LLD comprenant location et maintenance, sachant que dans cette option
 - la TVA n'est pas récupérée,
 - il faut s'assurer que le coût intégré de la maintenance ne soit pas supérieur à celui que la commune engagerait en étant propriétaire du véhicule.
- 2 - Achat d'un véhicule neuf avec récupération de la TVA et frais d'entretien à charge de la Commune.
- 3 - Achat d'un véhicule d'occasion avec également récupération de la TVA et frais d'entretien à charge de la Commune.

Après comparaison des différentes solutions, il propose au Conseil Municipal de retenir l'offre commerciale du garage Renault pour l'achat d'un véhicule neuf.

M. AMESLON présente l'offre qui concerne l'achat d'un véhicule de marque RENAULT, modèle Kangoo Express Maxi Grand Volume Confort Energy DCI 90, retenue pour les raisons suivantes :

- choix d'un véhicule plus adapté aux besoins du Responsable du Service technique, avec possibilité d'options qu'on ne trouve pas en occasion (cloison de séparation ouvrable pour mettre du matériel long, habillage en bois des parois),
- récupération de la TVA.

Il termine en indiquant que le prix de ce véhicule est de 12 132 € HT, avec un coût d'options s'élevant à 771 € HT, soit au total un montant de 12 903 € HT. Vient s'ajouter à cette offre, diverses taxes ainsi que le certificat d'immatriculation, pour un montant de 280,76 €.

Mme ASSE-ROTTIER s'interroge sur le choix d'un véhicule diesel.

M. AMESLON indique que le coût d'un véhicule diesel est moins élevé et qu'il consomme moins, et ajoute que c'est un véhicule qui roule beaucoup.

Le Maire rappelle que le précédent contrat de location portait sur un kilométrage de 60 000 km pour une durée de 4 ans et précise que ce kilométrage sera dépassé lors de la restitution du véhicule, d'où le choix de poursuivre avec un véhicule diesel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- accepte le devis présenté par le garage Renault, pour un montant de 13 183,76 € HT, options et taxes comprises,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

04 - CONTRAT TERRITOIRE REGION 2020

RESTAURATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ET DE RENCONTRE

Le Maire informe l'assemblée que le Pays du Perche Sarthois a été désigné chef de file pour la conclusion d'un Contrat Territoire Région (CTR) couvrant la période 2018-2020 et concernant les Communautés de Communes du Gesnois-Bilurien, de l'Huisne Sarthoise et des Vallées de la Braye et de l'Anille. L'enveloppe affectée à la Communauté de Communes du Gesnois-Bilurien est de 1.957.000€. Les collectivités sont invitées à déposer leurs projets qui répondent à l'esprit du contrat et dont le début de réalisation devra impérativement intervenir avant 2020.

Il indique que cette possibilité de financement peut être l'opportunité de régler la question de la structure de l'ancien Mille-Clubs qui est utilisée comme abri pour les élèves du Collège qui prennent les cars scolaires mais dont l'utilisation pourrait être développée pour l'organisation d'activités, de rencontres, de vins d'honneur etc

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une candidature au titre de la restauration de cette structure sur la base d'un coût prévisionnel de 34 200 € HT, comprenant :

- | | |
|---|-------------|
| - Réfection charpente et étanchéité toiture plate | 31 250 € HT |
| - Mise à niveau du pavage | 1 250 € HT |
| - Travaux de peinture | 1 700 € HT. |

Il ajoute que la participation financière de la Région est susceptible d'atteindre 30% du montant HT de la dépense, soit 10 260 €, le reste (23 940 €) étant financé sur les fonds propres de la commune.

Il précise que pour l'instant aucune solution technique n'a été retenue, les chiffres annoncés portant sur des devis demandés précédemment pour avoir une estimation. Une consultation d'entreprises sera organisée en temps voulu si le projet se concrétise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix :

- retient le programme de travaux présenté pour la restauration de la structure Mille-Clubs pour un montant de 34 200 € HT et s'engage à le réaliser en 2018/2019,
- sollicite de la Région une aide financière pour la réalisation de cette opération,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

05 - MODIFICATION DE TEMPS D'EMPLOI POUR 3 POSTES

Le Maire explique aux conseillers présents qu'un agent chargé du service cantine et de l'entretien des bâtiments communaux fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2018. Afin de compléter un peu les temps de travail non complet de certains agents déjà en poste, la reprise des heures du poste de cet agent a été répartie entre 3 agents qui ont donné leur accord. La demande d'avis du Comité Technique Paritaire est en cours.

Le Maire propose de procéder aux modifications de poste correspondant, sur des emplois du temps annualisés, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire dont la demande est en cours :

- donne son accord pour la suppression des emplois dans les grades suivants :
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (28h42mn),
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (31h),
 - Adjoint Technique : 1 poste à temps non complet (17h24mn),
 - Adjoint Technique : 1 poste à temps non complet (4h47mn).
- décide la création des emplois dans les grades suivants :
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet (35h),
 - Adjoint Technique : 1 poste à temps non complet (26h15mn),
 - Adjoint Technique : 1 poste à temps non complet (14h33mn),
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens à compter du 1^{er} septembre 2018,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

06 – CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ACCUEIL A LA MAIRIE

Le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de mutation de l'agent actuellement en poste à l'accueil de la Mairie. Afin de procéder à son remplacement, il propose la création d'un emploi d'Agent d'accueil chargé notamment de l'état-civil, de l'urbanisme, des élections, du cimetière, du recensement citoyen... Cet emploi permanent à temps complet (35h) pourra être pourvu par un agent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal,

- décide la création à compter du 1^{er} septembre 2018 d'un emploi d'Agent d'accueil qui pourra être pourvu sur l'un des grades suivants :
 - Adjoint Administratif,
 - Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe,
 - Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe,
- modifie le tableau des effectifs communaux en ce sens,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget communal,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

2.4 POINTS DIVERS

07 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat de 2 appareils photos chez Décathlon pour 229,63 € HT,
 - * Achat d'un routeur pour la Médiathèque chez CONTY pour 123 € HT,
 - * Achat de 2 stands pliables chez PLISSON pour 2 471 € HT,
 - * Achat d'étagères pour la Mairie chez VIKING pour 692,37 € HT,
 - * Achat d'un projecteur LED pour le théâtre Epidaure chez YESSS pour 230,64 € HT,
 - * Travaux d'empierrement accotement route des Perrées par SARL PASQUIER pour 1 213,80 € HT,
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant

- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière :
 - * Concession de columbarium pour une durée de 30 ans pour la famille SEGOUIN et M. RENIER,
 - * Concession de columbarium pour une durée de 30 ans pour la famille ROQUAIN-PAPIN,
 - * Concession de columbarium pour une durée de 30 ans pour M. et Mme GUIBERT Jacques,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille SCHMID-VERON,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille LEPROUST-FOURMY,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour Emmanuel HELFRICH,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille MARCHAND-FROGER,
 - * Concession de terrain pour une durée de 30 ans pour la famille GOUJON-LEGENTIL,
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par les conjoints LENAS à M. Mme COMMELIN Jean-Pierre d'une propriété bâtie au 2, rue des Violettes,
 - * Vente par les conjoints LAUDE à M. GERAUD et Mme MONCHATRE d'une propriété non bâtie à La Pointe de Judas,
 - * Vente par Mme KIOI Cécilia à M. Marteau et Mme AUBERT d'une propriété bâtie au 11, chemin de Maunon,
 - * Vente par M. BROUTE Claude à M.Mme LEROY Loïc d'une propriété bâtie au 20, rue Nationale,
 - * Vente par les conjoints LE MERCIER à Mme FORTIER Véronique d'une propriété bâtie au 10, rue du Dr Dumont.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

08 - DEMANDE DE REMISE EN CAUSE DE LA DECISION DE FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire rappelle que par courrier du 15 février 2018, le Directeur Académique des Services de l'éducation nationale a informé la Commune de la fermeture d'une classe à l'école maternelle pour la prochaine rentrée scolaire.

Il explique qu'en novembre 2017, l'effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2018 retenu par l'Inspection Académique était de 86 élèves, donc pas très loin du seuil de maintien des 4 classes fixé à 88 élèves (seuil de fermeture de 87 élèves).

Depuis la situation a évolué et l'effectif prévisionnel à ce jour s'élève à 82 élèves.

Compte tenu des inscriptions qui peuvent arriver cet été, le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Directeur Académique de réexaminer sa décision à la situation des effectifs à la rentrée de septembre.

Le Conseil Municipal,

Considérant que de nouvelles inscriptions à l'école maternelle sont possibles au cours de l'été comme cela est constaté chaque année,

Considérant que la décision de fermeture d'une classe va amener une situation de sureffectif dans les 3 classes restantes et risque donc de compromettre la qualité de l'éducation des enfants de l'école,

Considérant que les élèves des écoles rurales devraient pouvoir bénéficier de la même attention que les enfants des écoles en Zones Prioritaires avec un dédoublement des classes,

Considérant les efforts de la Commune dans le domaine de l'éducation avec la réalisation d'un regroupement des écoles sur un même site scolaire comprenant la construction d'une extension de l'école maternelle et d'un nouveau bâtiment pour l'école élémentaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour,

Demande au Directeur Académique de réexaminer sa décision et à tout le moins d'accepter qu'il soit procédé à un comptage des élèves à la rentrée.

➤ DÉROGATION À L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL

Le Maire indique aux membres présents que par courrier du 6 juin, la Préfecture a sollicité l'avis du Conseil Municipal de Bouloire sur la demande présentée par la société SAS VERRON de Thorigné sur Dué.

En effet, en vue d'assurer la récolte des céréales et des oléagineux sur le secteur, cette société souhaite obtenir une dérogation à l'obligation du repos dominical pour 5 salariés et pour 6 dimanches entre le 1^{er} juillet et le 6 août 2018.

Il expose toutefois que le Préfet a déjà pris un arrêté sur ce sujet en date du 29 juin 2018 et qu'il n'est donc plus utile au Conseil Municipal de délibérer.

09 - DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VEOLIA - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Le Maire présente le rapport, envoyé aux conseillers municipaux, qui retrace l'activité pour l'année 2017 de VEOLIA, délégataire du service public de l'assainissement collectif par affermage. Il précise que ce rapport est incomplet et incohérent pour certains chiffres par rapport à l'année 2016.

Il donne lecture et commente les différents indicateurs du rapport :

- Contrat d'affermage depuis le 1^{er} avril 2014 pour une durée de 12 ans,
- Population desservie : 1 480 habitants (1 507 en 2016), 832 clients raccordés (839 en 2016),
- Linéaire du réseau : 17 722 ml,
- Epuration : 1 usine de dépollution pour 1 500 équivalents-habitants, 5 postes de relèvement,
- Performance de la station : volume traité de 89 777 m³ (121 837 m³ en 2016), conformité des rejets à 100%,
- Traitement des boues : 21,8 T de matières sèches (22,3 T en 2016) valorisées en agriculture,
- Assiette de redevance : chiffre non communiqué pour 2017 (67 819 m³ en 2016),
- Prix TTC par m³ pour 120 m³ pour assainissement seul : 3,11 €/m³ (3,10 en 2016),
- Propositions d'amélioration.

Le Maire précise aux conseillers qu'il va demander à VEOLIA des explications sur ces chiffres et ajoute que le dialogue est compliqué avec le fermier depuis que VEOLIA a perdu le marché sur la gestion de l'eau potable avec le Syndicat d'eau.

Suite à une question de M. GIRAULT sur le devenir du Diagnostic sur l'assainissement collectif et sur les solutions qui avaient été préconisées par le bureau d'études, le Maire répond que le dossier est à reprendre pour finaliser le Schéma directeur.

3 - QUESTIONS DIVERSES

* Petit entretien des bâtiments communaux

M. GIRAULT signale deux points : il faudrait enlever la mousse sur le toit du bâtiment annexe du presbytère en bordure de la rue et remettre en état la barrière derrière la Maison médicale.

* Bouches à clefs sur les routes

M. GIRAULT signale que VEOLIA plaçait des bouts de tuyaux dans les fossés pour repérer l'emplacement des bouches à clefs. A terme, cela risque de faire bouchon et d'empêcher l'eau de s'écouler correctement.

Le Maire prend note de la remarque. La question sera posée à la SAUR lors de la prochaine réunion du SIAEP.

* Service Jeunesse de la Communauté de Communes : Modification dans l'accompagnement des enfants à des activités

Mme DUFOUR-BRAY rappelle que, suite à la réforme des rythmes scolaires, les communes de la Communauté de Communes n'ont plus un rythme scolaire identique sur le territoire : certaines ont fait le choix de la semaine de 4 jours et d'autres de 4,5 jours. Au niveau des mercredis, le Service Jeunesse a du s'organiser selon le rythme choisi.

Jusqu'à présent, des animateurs du Service Jeunesse accompagnaient les enfants présents à l'ALSH aux diverses activités pratiquées le mercredi après-midi au sein d'associations. A la rentrée de septembre, cela ne sera plus possible. Les parents devront s'organiser entre eux ou trouver une autre solution pour que l'enfant aille à ces activités.

Le souci vient surtout du manque d'informations : certains membres de la Commission Jeunesse, les parents et les associations (MJC, foot, basket) ne sont pas au courant de ce changement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h30.

Le Maire
Jean-Marie BOUCHÉ

Le Secrétaire de séance
Sylvère GIRAULT

Les Conseillers Municipaux